

COMMUNIQUE DE L'A.D.F.I. LILLE

Manip-pétition des Témoins de Jéhovah. Une secte très attachée à son argent

La secte des Témoins de Jéhovah, filiale française de la multinationale américaine Watch Tower society a été définitivement condamnée à verser la somme de 45 millions d'euros au Trésor public, ceci par l'arrêt du 5 octobre de la Cour de Cassation.

Cette condamnation étant sans appel, cette organisation doit maintenant s'exécuter.

Alors pourquoi fait-elle circuler et distribuer une pétition imprimée en Italie, sous l'apparence d'un tract syndical afin de manipuler l'opinion publique ?

L'association des T.J. n'est pourtant pas visée par aucune mesure discriminatoire ou confiscatoire comme l'indique le tract, mais elle doit comme tout contribuable s'acquitter de ses dettes fiscales.

L'association des Témoins de Jéhovah oublie probablement que la condamnation au versement de la somme de 45 millions a été prononcée au nom du peuple français et cela par une juridiction indépendante statuant en fonction des lois en vigueur dans notre pays.

Moraliste sur notre société, qu'elle prétend respecter dans ses discours, pourquoi essaye-t-elle de manipuler l'opinion publique dans le but de ne pas payer ce qu'elle doit au peuple français ?

L'A.D.F.I. dénonce le caractère lamentable de cette provocation, qui a le mérite de nous montrer qui est réellement l'association des Témoins de Jéhovah très attachée à son argent et à son patrimoine, comme nous le confirment tous les jours, les victimes et sortants de cette secte que nous accueillons dans notre centre à Lille